



# INTERNATIONAL MONETARY FUND FACTSHEET

## La facilité de crédit rapide du FMI (FCR)

*La facilité de crédit rapide (FCR) permet d'apporter rapidement une aide financière concessionnelle assortie d'une conditionnalité limitée aux pays à faible revenu qui se heurtent à un problème immédiat de balance des paiements. La FCR a été créée comme guichet du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds fiduciaire RPC), dans le cadre d'une réforme plus large visant à assouplir le soutien financier du FMI et à mieux l'adapter aux besoins divers des pays à faible revenu, notamment en période de crise. La FRC unifie l'aide d'urgence concessionnelle du FMI et peut être utilisée de façon souple dans un plus grand nombre de circonstances et met davantage l'accent sur les objectifs du pays en matière de croissance et de réduction de la pauvreté.*

### Une aide financière adaptée aux besoins des pays

**Finalité.** La FCR permet aux pays à faible revenu qui se heurtent à un problème immédiat de balance des paiements d'obtenir rapidement une aide financière concessionnelle à faible niveau d'accès sans avoir à appliquer un programme assorti de conditions. Elle fonctionne de façon souple de manière à pouvoir être utilisée dans des cas très divers qui vont des chocs aux catastrophes naturelles en passant par les situations d'urgence résultant de la fragilité du pays. Elle s'accompagne aussi d'un soutien en matière de politique économique et peut servir de catalyseur pour mobiliser de l'aide étrangère.

**Conditions requises.** Des décaissements directs au titre de la FCR sont possibles au profit des pays membres admis à bénéficier du fonds fiduciaire RPC qui connaissent un besoin immédiat de financement de leur balance des paiements et pour lesquels un programme économique à part entière soit n'est pas nécessaire (par exemple en raison du caractère provisoire et limité du choc) soit n'est pas réalisable (par exemple à cause d'un manque de moyens ou de facteurs internes de fragilité).

**Durée et utilisation répétée.** L'aide financière de la FCR est fournie sous forme de décaissements directs de prêts. Si ces décaissements sont souvent ponctuels dans le cas d'un besoin de financement de la balance des paiements qui est urgent et de durée limitée (en particulier en cas de choc), une utilisation répétée est possible. Une utilisation répétée de la FCR au cours d'une période de trois ans est possible si le besoin de financement de la balance des paiements est causé par un choc exogène ou si le pays a démontré sa capacité d'appliquer de bonnes politiques macroéconomiques. Cependant, deux décaissements au maximum peuvent être effectués au cours d'une période de douze mois. Une utilisation répétée de la FCR peut faciliter le passage à un accord FEC.

**Montants mis à disposition.** Le montant du financement mis à disposition au titre de la FCR est déterminé cas par cas, en fonction du besoin de balance des paiements du pays, de la solidité de ses politiques macroéconomiques, de la capacité du pays à rembourser le FMI, de l'encours du crédit du FMI et des antécédents du pays en matière d'utilisation du crédit du FMI. L'aide accordée est normalement limitée à 18,75 % de la quote-part par an et à un total cumulé de 75 % de la quote-part, encore que les plafonds soient relevés si le besoin de financement résulte d'un choc (37,5 % de la quote-part par an et 75 % au total).

### **Une conditionnalité limitée**

Le soutien que le FMI apporte par l'intermédiaire de la FCR prend la forme d'un décaissement direct sans conditionnalité ex post ou revues de programmes. Les mesures économiques soutenues par la FCR doivent avoir pour but de remédier aux difficultés sous-jacentes de balance des paiements afin de permettre la réalisation des objectifs du pays en matière de réduction de la pauvreté et de croissance.

### **Des conditions de prêt concessionnelles**

Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FCR est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans.